PEIGNOIRS ET CORSAGES
GRAND CHOIX
A LA PALME, 21, rue de la Gare, ROUBAIX

TRIBUNAUX

Audience du vendredi 28 juin

Présidence de M. GODART, vice-président

Un drame au vitriol rue du Grand-Chemin

A ROUBAIX

Philomène Vaillant, 43 ans, ménagère à Roubaix, est poursuivie pour coups et blessures; c'est elle qui, dans la soirée du mercredi 12 juin, a vitriolé son ami, un ouvrier maçon, Raymond Dumoulin, dans les conditions que voici. Depuis cinq ans, ils vivaient ensemble; la femme fut, un moment cabaretière rue du Tilleul et, il y a quatre mois, elle prit une chambre dans un estaminet de la rue du Grand-Chemin, entre le pont et la rue du Lieutenant-Castelain. Toutefois, dans ces derniers temps, le ménage commença à se brouiller. Dumoulin partit travailler près de Lens, à Hersin-Coupigny, où Philomène Vaillant ne tarda pas à le rejoindre. Toutefois, une séparation fut décidée. Les deux amis rentrèrent le 12 juin à Roubaix; Dumoulin était résolu à la quitter. Il demanda ses vêtements, c'est alors qu'elle lui jeta un bol de vitriol à la figure. Ajoutons d'ailleurs que maintenant ils sont réconciliés, et que Dumoulin a sollicité à plusieurs reprises la mise en liberté de l'inculpée, liberté que M. le juge d'instruction a refusée jusqu'ici.

Philomène Vaillant comparaît donc devant le Tribunal en état de détention. Dumoulin est le seul témoin convoqué par le Parquet. Il se présente à la barre, portant encore sur la joue et sur le crâne d'horribles cicatrices des brûlures qu'il a reçues.

« Nous sommes rentrés ce jour-là d'Hersin-Coupigny, dit-il, et elle est aussitôt montée se déshabiller. Quand elle est redescendue dans le débit, je lui ai dit d'aller me chercher mes vêtements pour que je puisse partir. Nous sommes allés ensemble à sa chambre, elle a aussitôt saisi un bol de vitriol qu'elle m'a jeté à la tête.

D. : Elle l'avait préparé pour cela quelques instants avant? — R. : Je ne sais pas.

D. : Actuellement, vous êtes d'accord? — R. : Nous sommes repris ensemble, elle m'a demandé pardon.

D. : Cette femme est mariée à un nommé Alphonse Dewattrignant? — R. : Oui.

D. : Est-ce qu'elle vous a soigné aussitôt après? — R. : Elle n'a pas pu, mais elle n'aurait pas demandé mieux.

Le témoin ajoute que son amie a voulu se venger par jalousie et par colère; il dit n'avoir pas arrêté de travailler et, pour terminer, il ajoute cette réflexion qui fait sourire : « Elle est un peu vive! »

Philomène Vaillant raconte à son tour comment, ayant été abandonnée une première fois par Dumoulin et l'ayant rejoint à Hersin-Coupigny, elle est entrée en fureur quand, à son retour à Roubaix, il lui déclara son intention de la quitter à jamais. « J'avais tout abandonné pour lui, s'écrie-t-elle, je me suis vengée! »

M. le Président. — Et vous aviez préparé d'avance le bol de vitriol pour le lui jeter quand il monterait dans votre chambre? — R. : Non, ce vitriol était là depuis un mois : je l'avais acheté pour nettoyer mes planchers.

Me Massart présente la défense de la prévenue, faisant valoir les circonstances atténuantes de la cause, l'état d'exaspération où s'est trouvée cette femme à l'idée d'être abandonnée...

Le Tribunal condamne Philomène Vaillant à 3 mois d'emprisonnement, mais il lui accorde le bénéfice de la loi Bérenger.

***

Une grave affaire de falsification de beurre

Le Tribunal a jugé à l'audience de vendredi, trois graves affaires de falsification de beurre où se trouve impliqué un sieur Constantin Loosveldt, 44 ans, directeur de la Laiterie du Sartel, rue d'Amsterdam, à Roubaix.

Le 10 novembre dernier, M. Régnier, inspecteur spécial des beurres à Avesnes, se présentait en gare d'Aulnoye où, sur un panier expédié par la Laiterie du Sartel à M. Gandot Titren, il prélevait les échantillons réglementaires. M. Raux, chimiste, trouva que ce beurre était falsifié de margarine dans la proportion de 25 %; un autre expert y trouva 20 % de beurre de coco. Loosveldt, qui déclare vendre son beurre tel qu'il le reçoit, déclara qu'il provenait d'un négociant belge; on prélevait un échantillon sur ce beurre belge; l'analyse fit constater que ce beurre était pur! Il est permis d'en conclure, dit M. le Président, que la margarine a été ajoutée par Loosveldt.

Le 16 novembre, nouveau prélèvement, cette fois en gare de Maubeuge. C'est qu'en effet, sur le marché, une femme avait été blâmée d'un procès-verbal pour détention de beurre margarinée : comme elle déclarait le tenir de la Laiterie du Sartel, on fit une nouvelle enquête; le beurre contenait de 20 à 25 % de margarine. La marchande fut poursuivie devant le Tribunal d'Avesnes, et acquittée. Loosveldt, dit M. Régnier, s'exposait à faire condamner une innocente en lui vendant de la mauvaise marchandise. Là aussi, Loosveldt déclara tenir son beurre d'un négociant hollandais dont le beurre fut aussi reconnu pur.

Enfin, voici une affaire qui a établi des faits plus graves. C'était le 10 octobre, sur le marché d'Epernay. M. Querret, inspecteur des beurres, trouva un beurre suspect; le marchand le conduisit chez lui où il trouva un panier intact, encore ficelé, et provenant de la Laiterie du Sartel. Ce beurre était margariné à 55 %. Une perquisition fut ordonnée chez Loosveldt, à Roubaix; elle fut féconde. Le commissaire de police qui se rendit rue d'Amsterdam, le 27 décembre, découvrit en effet, au bout de la cour, un petit réduit, soigneusement caché, et qui, par une porte bien dissimulée, permettait de se rendre chez un voisin, Jules Vanparys, rue Basse, qui est marchand de margarine! Vanparys était jadis un domestique de Loosveldt; il paraît même, d'après M. Querret, que, employé autrefois chez un nommé Lepoche de Montreaux, et ayant vu acquitter son patron du chef de falsification de beurre, il résolut de faire de même, trouvant le métier commode et rémunérateur. A Epernay, devant le juge d'instruction, Vanparys avoua qu'il ne vendait guère de margarine à Roubaix qu'à Loosveldt; il lui en livrait 100 kil. par semaine, et on la passait par la porte dérobée du jardin... tout comme chez les conspirateurs. Devant le juge d'instruction de Lille, Vanparys rétracta tous ses aveux; ce que voyant, le juge d'instruction le fit arrêter; 24 heures après sa réflexion, Vanparys faisait à nouveau des aveux complets et était relâché.

Loosveldt dédaigne ces aveux. « C'est un Belge! dit-il, il a peur d'aller en prison; qu'est-ce qu'on peut croire après les Belges! » (*sic*).

M. Delsart, substitut, fait remarquer que les laiteries du Nord envoient leurs beurres dans toute la France; ils inondent le pays de produits falsifiés; une répression sévère s'impose. Dans le cas particulier, M. Delsart signale la situation de Constantin Loosveldt. Celui-ci était directeur de la Laiterie du Sartel où il avait succédé à son frère Camille, à la suite de deux condamnations de celui-ci; aujourd'hui, Constantin n'est plus directeur, il est remplacé par un autre frère, Pierre.

Me Cointrelle soutient que la preuve du délit n'est point faite. Les prélèvements ont été faits en gare irrégulièrement. Quant aux aveux de Vanparys, ils n'ont aucune valeur. Me Cointrelle s'élève vivement contre ces aveux obtenus par une pression violente, par une arrestations qui n'était qu'un moyen d'intimidation.

Le Tribunal a délibéré plus d'une heure. Il rentre avec un jugement longuement motivé qui déclare établis les délits reprochés à Loosveldt, comme celui de complicité reproché à Vanparys.

Dans l'affaire de Maubeuge, Loosveldt est condamné à 1 mois de prison, à 1.000 francs d'amende, à l'insertion du jugement dans cinq journaux et à deux affichages.

Dans l'affaire d'Aulnoye, le même Loosveldt est condamné à deux mois de prison, 2.000 francs d'amende, à deux insertions dans cinq journaux de la région et à deux affichages.

Dans l'affaire d'Epernay, avec la permission de Roubaix, Jules Vanparys encourt 1 mois de prison; Constantin Loosveldt est condamné à 4 mois de prison, à 5.000 francs d'amende, à 3 insertions dans cinq journaux de la région, à l'affichage du jugement pendant un mois à la Mairie de Roubaix et à la porte du domicile du prévenu. Les peines prononcées contre Loosveldt se confondront toutefois l'une dans l'autre.

***

A LA CLOCHE DE BOIS. — Julie Davrain, 21 ans, ménagère, est originaire de Roubaix où jadis elle fit beaucoup parler d'elle à la suite de nombreux méfaits qui la firent envoyer en correction. Sortie récemment de la colonie pénitentiaire, elle venait s'installer à Lille, dans une chambre meublée, avec son ami, Léon Bourse. Un beau jour, tous deux disparaissaient, emportant tout ce qui s'y trouvait : les draps, une lampe, une pendule, etc. Julia Davrain et Léon Bourse sont condamnés par défaut à 1 mois de prison.

BRIS DE CLOTURE. — Par vengeance, Edouard Vanbrussen et Louis Lenglin ont, dans la nuit du 28 au 29 avril, brisé avec un pavé la porte de la maison de M. Auguste Leclercq, tisserand à Ascq. Quinze jours de prison à chacun d'eux.

AFFAIRES DIVERSES. — François Colier, coups et blessures, 15 jours de prison avec sursis. — Pour coups réciproques, 6 jours à Cyrille Dewaegenaere et à Oscar Gérard. — Mathilde Guinquiers, femme Duhamel, coups, 25 fr. d'amende avec sursis. — Désiré Duplouy, mendicité, 15 jours de prison.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE TOURCOING

Audience du vendredi 28 juin 1907

Président M. BROCQUART, juge de paix du canton Sud. Ministère public, M. DELATTRE, commissaire de police. — Greffier, M. DUVILLIER.

La manifestation du 9 juin à Tourcoing

Un public assez nombreux se pressait vendredi matin dans la salle d'audience du Palais de Justice de la rue de Gand. On sait en effet que c'était fier que venait devant le tribunal l'affaire de M. le pro-doyen Gruson et onze manifestants pour protestations contre la suppression des processions. C'était du reste la seule affaire présentant quelque intérêt inscrite au rôle.

Les catholiques qui manifestèrent le 9 juin avaient été l'objet d'un procès-verbal pour « refus de circuler. »

Ce sont : MM. l'abbé Louis Gruson, 58 ans, doyen de Notre-Dame; Alphonse Lefour, 47 ans, contremaître, rue Verte, 126; Henri Fourlegnie, 45 ans, employé, 47, rue Faidherbe; Georges Crénelle, 27 ans, marchand de cuir, rue du Midi; Eugène Carette, 39 ans, négociant en laine, rue Leverrier, 3; Georges Ursiae, 17 ans, employé, 99, rue du Dragon; Louis Ledoux, 16 ans, employé, 43, rue Cheverul; Léonce Vanglaebèke, 17 ans, rue des Coulons, 64; Louis Leclercq, 39 ans, trieur; Adolphe Leclercq, 18 ans, rattacheur, rue du Moulin; Augustin Carette, 40 ans, employé, rue de la Clochette; Mme Catherine Ducatteau, 47 ans, concierge, rue de Tournai, 79.

Les contrevenants sont présents, ils sont assistés de M. Ludovic Legrand. Au moment où l'affaire va être appelée, le défenseur demande qu'elle soit renvoyée à une audience dont la date sera ultérieurement fixée. Pour justifier cette remise, Me Legrand communique à M. le Président, une lettre datée du 27 juin, émanant de M. le secrétaire du service du contentieux du Conseil d'Etat, accusant réception du pourvoi formé par MM. les doyens Leclercq et Gruson, contre l'arrêté du maire de Tourcoing en date du 25 mai dernier, arrêté supprimant les processions.

Le ministère public ne s'opposant pas à la remise de l'affaire, M. Brocquart déclare qu'elle sera appelée de nouveau dans trois mois. Pendant ce temps, le Conseil d'Etat pourra statuer sur le pourvoi de MM. les doyens Leclercq et Gruson.

***

Voitures attelées de chiens. — Hector Coulon, 20 ans, chiffonnier à Courtrai, et Adolphe Mortier, 24 ans, marchand à Halluin, qui se faisaient traîner sur une voiture attelée de chiens, ont fait l'objet de procès-verbaux dressés par la gendarmerie. Comme tous deux sont en récidive, le tribunal les condamne chacun à un jour de prison et deux francs d'amende.

Violences légères. — Désiré Delannoy, 28 ans, peigneur à Tourcoing, trois journées de travail; Cyrille Lootens 24 ans, tisserand à Halluin, deux journées de travail et deux francs d'amende, pour ivresse; Louis Delbecque, 35 ans, cabaretier, rue du Tilleul, une journée de travail.

Pour violences réciproques. Julien Verscheure et Alphonse Bossuyt, tisserands à Halluin, sont condamnés chacun à deux journées de travail.

Le travail dans l'industrie. — M. Trévisse, inspecteur du travail, a relevé cinq contraventions à la charge de MM. Jules Lamon et fils, peigneurs. Un fondé de pouvoirs qui comparaît à la barre reconnaît ces contraventions. En conséquence, MM. Lamon et fils sont condamnés à cinq amendes de cinq francs et aux frais.

Jeu de hasard. — J. B. Defrennes, 37 ans, rattacheur à Tourcoing, qui tenait un jeu de hasard dit « posez, marquez », à La Marlière, est condamné à un franc d'amende.

Logeurs. — Elise Malle, logeuse, rue des Girondins, 33, trois francs d'amende pour défaut d'inscription d'un logeur au registre *ad hoc*.

Excès de vitesse. — Le 2 juin, vers sept heures du soir, une automobile filant à une vitesse minima de 30 kilomètres à l'heure, descendait la rue Nationale, à Marcq-en-Barœul. Le garde-champêtre Vanvooren invita le chauffeur à s'arrêter et lui dressa procès-verbal. Le contrevenant, M. Jean Honoré, 25 ans, chauffeur chez M. Dessamont-Motte, industriel à Tourcoing, est condamné à une amende de quatre francs.

Police du roulage. — Julienne Coigne, 25 ans, marchande de légumes à Roubaix, rue de Tourcoing, cour Filipo, 7, passait rue du Haze le 29 mai, poussant une balladeuse. Un jeune enfant, fils de M. Papin, rue du Hazé, 41, jouait sur le trottoir. Une des roues de la balladeuse lui passa sur un pied ne lui faisant heureusement que des blessures superficielles. Pour infraction aux règlements du roulage, un franc d'amende à Julienne Coigne.

L'ivresse. — Sont condamnés chacun à deux francs d'amende : Cyrille Bleillomme, 38 ans, journalier, rue du Moulin-Fagot; Georges Leman, 20 ans, journalier; Jules Polyte, 66 ans, sans profession; Pierre Bigolé, 64 ans, journalier; Rémy Hanssen, 44 ans, trieur; Théodore Latoi, 38 ans, frappeur; Cyrille Prouvost, 56 ans, trieur; Alphonse Spinnewyn, 47 ans, rattacheur; Aimé Linglet, 37 ans, peintre, rue des Girondins, à Tourcoing; Jules Passier, 28 ans, briquetier à Marquette; Henri Declercq, 46 ans, teinturier; Henri Vandewalle, chiffonnier; Pierre Ouez, 33 ans, portefaix à Halluin; Achille Mellez, 24 ans, ouvrier, et Léon Grémy, 46 ans, chanteur ambulant, à Roncq.

Pour ivresse en récidive, cinq francs d'amende à Henri Delplanque, 17 ans, bâdeur à Tourcoing et Adolphe Bauchart, 21 ans, journalier à Marcq-en-Barœul.

Police des cabarets. — Jean Wauters, rue de la Gare, à Halluin, fermeture tardive de son établissement, deux francs d'amende; Louis Hosten, cabaretier à Halluin, une amende de deux francs pour avoir tenu un concert sans autorisation.

Tapage injurieux. — Martine Delvaux, 32 ans, femme Lenglet rue des Girondins, une journée de travail pour violences; deux francs d'amende pour tapage injurieux et un franc d'amende pour jet de corps dur.

Le tribunal a en outre prononcé trois amendes à un franc pour divagation de chiens; cinq à deux francs pour défaut d'entrave à des bicyclettes; six à un franc pour attelage de chiens non muselés; quatre à deux francs pour défaut de plaque à des voitures.

Vingt-trois contrevenants seront cités pour comparaître à l'audience du 12 juillet prochain.

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX. — *Notre-Dame.* — Mercredi 3 juillet, à trois heures de l'après-midi, réunion des Mères chrétiennes et instruction spéciale par M. l'abbé Donay.

Sainte Elisabeth. — La fête de l'Adoration du Très-Saint-Sacrement sera célébrée dimanche prochain, 7 juillet. Dimanche, 30 juin, à six heures du soir, ouverture de la retraite des jeunes filles. Tous les jours de la semaine, sermons préparatoires à l'Adoration, le matin, à la messe de cinq heures moins le quart et le soir, à huit heures, salut.

Mardi, 2 juillet, fête de la Visitation de la Sainte-Vierge. Vendredi, 5 juillet, première messe à cinq heures moins le quart, avec exposition du Saint-Sacrement, chant de cantiques pour l'Apostolat de la prière dans le Sacré-Cœur de Jésus. Instruction.

Saint-Sépulcre. — Dimanche, à trois heures, vêpres suivies du salut de clôture du mois du Sacré-Cœur.

Saint-Joseph. — La fête de l'Adoration aura lieu dimanche prochain, 7 juillet. Demain, dimanche, salut avec instruction à six heures et demie. Tous les jours de la semaine, sermons préparatoires à l'Adoration, le matin, à la messe de cinq heures moins le quart et le soir, à huit heures, au salut.

Mardi, 2 juillet, fête de la Visitation de la Sainte-Vierge. Vendredi, 5 juillet, première messe à cinq heures moins le quart, avec exposition du Saint-Sacrement, chant de cantiques pour l'Apostolat de la prière dans le Sacré-Cœur de Jésus. Instruction.

Saint-Sépulcre. — Dimanche, à trois heures, vêpres suivies du salut de clôture du mois du Sacré-Cœur.

Saint-Joseph. — La fête de l'Adoration aura lieu dimanche prochain, 7 juillet. Demain, dimanche, salut avec instruction à six heures et demie. Tous les jours de la semaine, sermon après la messe de cinq heures, le soir à huit heures, salut avec sermon.

Vendredi, premier vendredi du mois, au salut du soir, conférence religieuse la nef principale sera réservée aux hommes, mais les dames sont néanmoins invitées.

Très-Saint-Rédempteur. — Demain, dimanche, clôture du mois du Sacré-Cœur. Communion générale des gardes d'honneur et des personnes pieuses. Mercredi, à la messe de huit heures et demie, réunion des dames de Charité. Vendredi, à cinq heures, messe d'exposition avec chants; à huit heures, messe solennelle. Toute la journée, heure sainte pour les gardes d'honneur. A sept heures et demie du soir, salut, sermon et consécration au Sacré-Cœur.

Saint-Jean-Baptiste. — Ce soir, samedi, à huit heures, dernier sermon préparatoire à l'Adoration. Dimanche, solennité de l'Adoration et fête patronale de saint Jean-Baptiste, messe de communion à six heures; seconde messe à sept heures et demie. Messe des enfants à neuf heures. Grand'messe solennelle à dix heures. Vêpres à quatre heures avec instruction; après les vêpres, procession du Saint-Sacrement dans l'église et acte de réparation.

Saint-François d'Assise. — Dimanche, 30 juin, clôture du mois du Sacré-Cœur. Ce jour, on peut gagner l'indulgence *toties quoties*, applicable aux âmes du purgatoire en visitant les églises où le mois du Sacré-Cœur a été solennellement célébré. Cette indulgence peut donc se gagner dans l'église Saint-François d'Assise.

Jeudi, 4 juillet, jour de confession pour les enfants du catéchisme de première communion; à quatre heures et demie, confession des grandes personnes pour le premier vendredi du mois.

Vendredi, 5 juillet, le matin, exposition du Saint-Sacrement à partir de cinq heures et demie jusqu'après la messe de sept heures. Le soir, à huit heures, conférence aux hommes et aux jeunes gens de la paroisse. Des places leur seront réservées.

CATÉCHISMES. — On nous prie de rappeler que pour qu'un enfant puisse faire sa première communion l'année même où il atteint ses onze ans, il faut de toute nécessité qu'il assiste deux années entières aux leçons de catéchisme. Les parents qui, ayant des enfants âgés de 9 ans, ne les ont pas encore envoyés au catéchisme, sont instamment priés de les faire inscrire sans retard, les listes devant être closes sous peu dans toutes les paroisses.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES. — M. Lobry, curé de Loos, est nommé aumônier de la maison Notre-Dame des Anges, à Lille. M. Bourgeois, curé de Sainte-Anne, à Tourcoing, est transféré à Loos. M. Lerouge, curé d'Hallenne-lez-Haubourdin, est transféré à Sainte-Anne, à Tourcoing.

ORDINATION ET DEPART DE MISSIONNAIRES. — Aujourd'hui, samedi, 29 juin, quatre missionnaires de la Société des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs), originaires du Nord, reçoivent, au Scolasticat de Carthage, l'ordination sacerdotale. Ce sont les Pères Cyrille Verbèke, d'Halluin; Amand Duflot, d'Herzeele; Eugène Hamey, de Dunkerque, et André Tréca, de Douai. Ils reviendront ensuite dans leurs familles célébrer leurs prémices et faire leurs adieux. Ils s'embarqueront à Marseille, dans le courant du mois d'août : le P. Verbèke, pour le vicariat apostolique du Haut-Congo; le P. Duflot, pour le vicariat apostolique du Nyassa; le P. Hamey, pour le vicariat apostolique du Nyanza septentrional, et le P. Tréca pour le vicariat apostolique du Soudan français.

Unique Grand Prix St-Louis 1904 — Unique Grand Prix Liège 1905

" UNDERWOOD "

Machine à écriture entièrement visible

Clavier Universel (le plus simple)
Tabulateur

LOCATION DE MACHINES
ESSAIS GRATUITS

496 machines de toutes marques furent remplacées courant 1906 par des « UNDERWOOD » visibles.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau du journal. 27295

Communications

ROUBAIX. — *L'Amicale des Rentreurs.* — Assemblée générale de tous les ouvriers rentreurs de Roubaix et des environs, qui ont adhéré ou qui adhéreront à la société, dimanche, 30 juin, rue de l'Alma, 190, chez M. Carlos Cuvelle.

— **Chambre Syndicale Typographique de Roubaix-Tourcoing.** — Dimanche 30 juin, à neuf heures et demie, réunion de la Commission de contrôle chez le trésorier, 18, rue de l'Epeule, Roubaix : Vérification des comptes.

— **Fédération des Syndicats de l'Industrie Roubaisienne.** — Syndicat des ouvrières des industries textiles réunies de Roubaix : Bureau de placement gratuit, 22, rue de la Paix. Dimanche, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

— **Club Moderne. — Brasserie des Orphénistes.** — Chorale mixte : Ce soir, à huit heures et demie précises, répétition partielle pour les seconds ténors; à neuf heures, répétition générale. Présence indispensable.

— **Cercle Moderne.** — Section chorale mixte : Ce soir samedi, à huit heures et demie précises, répétition générale du chœur qui sera exécuté à la fête intime du lendemain.

— **Cécilia Roubaisienne.** — Samedi, à huit heures et demie, répétition générale.

WATTRELOS. — *Chorale « Les Amis Réunis du Centre ».* — Répétition générale, dimanche prochain, à onze heures et demie.

TOURCOING. — **293e section des Prévoyants de l'Avenir.** — Les sociétaires sont prévenus que le siège principal est transféré rue Nationale, 24, salle Targl. Entrée particulière.

— **Orphéon Tourquennois.** — Par suite des répétitions supplémentaires, la répétition de ce soir samedi n'aura pas lieu.

LA HERNIE GUÉRIE

LA MÉTHODE « MARIE »
seule adoptée
pour la guérison de la Hernie.

La science contemporaine a définitivement reconnu que le seul moyen pratique et efficace de guérir les Hernies était le Bandage Electro-Médical inventé par MM. MARIE Frères les célèbres spécialistes de Paris. Ce merveilleux Appareil si souple et si léger est le seul qui soulage immédiatement et guérit sans gêne, ni fatigue grâce à son Electricité Vitale. Aussi nous conseillons vivement à toutes les personnes atteintes de Hernie, descentes, etc... de venir se faire faire l'**Application** de cette belle découverte par le spécialiste à :

LILLE, les Samedi 6, Dimanche 7 et Lundi 8 Juillet, Hôtel du Commerce (17, rue de Béthune).
ROUBAIX, Mardi 9 Juillet, Hôtel Ferraille (22 et 24, rue de la Gare), entrée particulière, 5, rue Nain.
HALLUIN, Mercredi 10, Hôtel de la Bourse.
TOURCOING, Jeudi 11, Hôtel du Cygne.
COMINES, Vendredi 12 Juillet, Hôtel des Trois-Rois.

Envoi gratuit et discret de la Brochure explicative sur demande adressée à MARIE Frères, 108, rue de Rivoli, à Paris. 29502d

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

Le prix des visites médicales

Roubaix, le 28 juin 1907.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

J'ai lu la lettre que le Syndicat Médical de Roubaix fait publier en réponse à la protestation que j'ai adressée à M. le Maire de Roubaix.

La rectification, pour intéressante qu'elle soit, ne change rien au fait en lui-même. Avec les nouvelles combinaisons adoptées par Messieurs les Docteurs et Pharmaciens de Roubaix, il faudrait maintenant pouvoir choisir ses heures pour être malade à bon compte. De la note communiquée par le Syndicat, il ressort que, pour être malade « avantageusement » on ne doit réclamer les soins d'un docteur que la semaine, de huit heures du matin à huit heures du soir; hors de là, les prix sont doublés ou quadruplés. C'est contre cela et contre la fermeture des pharmacies le dimanche que j'ai voulu protester auprès des représentants de la ville de Roubaix. J'ai la conviction qu'ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour faire cesser ces abus : il y a là une question d'humanité qui prime tout.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

V. KERKHOVE.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

X.Y.Z. — Le journal indiquera en son temps les résultats du tirage. (2493). — *Un fiancé ennuyé.* — 1. Ceci reste à la convenance de la famille, il n'y a pas de règle absolue; 2. Plutôt avant. (2490). — *A.L.N. 24.* — Adressez-vous à la librairie du *Journal de Roubaix*; vous trouverez l'ouvrage que vous désirez. (2494). — *C.O.* — 1. La librairie du *Journal de Roubaix* vous procurera les ouvrages que vous désirez; 2. Nous ne pouvons donner ici des adresses commerciales. (2485). — *E.C.L.* — Les tentures noires sont certainement de plus grand deuil que les tentures violets. — *A.B.* — St-Martin, Notre-Dame, St-Jean-Baptiste, St-Joseph, Les autres ne sont pas propriétés communales.

NOUVELLES MILITAIRES

LES TIRS D'HONNEUR DU 43e RÉGIMENT D'INFANTERIE. — Les tirs d'honneur du 43e régiment d'infanterie se sont effectués, vendredi matin, au stand de l'Esplanade, sur une distance de 250 mètres. Le premier prix a été remporté par le jeune soldat Edge, qui s'est déjà fait remarquer dans plusieurs grands concours de tir. Après l'exécution des feux et la proclamation des prix, les soldats-lauréats regagnèrent leur caserne, aux accents de leur musique, un bouquet placé au bout du canon de leur fusil.

CHEMIN DE FER DU NORD

Grand concours international de gymnastique à Calais.

Train spécial au départ de Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, Armentières, Hazebrouck et Saint-Omer, à Calais, organisé pour les sociétés de gymnastique, le samedi 29 juin 1907. — Tourcoing, dép. 7 h. 49 soir; Roubaix, 7 h. 54; Croix-Wasquehal, 7 h. 59; Lille, 8 h. 15; Armentières, 8 h. 41; Hazebrouck, 9 h. 18; Saint-Omer, 9 h. 45; Calais, arrivée 10 h. 40.

Mutations dans le personnel des gares

Dans sa dernière assemblée, le conseil d'administration a décidé les mutations suivantes :

M. Cromier, chef de gare à Bailleul, est nommé à la gare de Roubaix-Wattrelos, en remplacement de M. Lenne, décédé; M. Herrengt, de Lannoy, passe à Loos; M. Leroy, de Loos, est nommé à Granvilliers (Oise); M. Etienne, de Pont-à-Marcq est nommé à Quesnoy-sur-Deûle; M. Lenne, de Quesnoy-sur-Deûle, est nommé à Lannoy; M. Bloud, sous-chef à la gare de Lille-Saint-Sauveur, passe chef à Pont-à-Marcq.

Concerts & Spectacles

ROUBAIX. — *Concerts publics.* — Voici le programme des morceaux qui seront exécutés, dimanche prochain, place de la Justice, par la Fanfare de Beaurepaire, en remplacement de la *Concordia-Harmonie* :

1. *Les Chasseurs* (Piccolini); 2. *L'Ouragan*, ouverture (Chaulier); 3. *Dans l'oasis*, *bluette* (Dermans); 4. *Les Roitelets*, polka pour deux pistons (J. Meyer); 5. *Le Prophète* (Meyerbeer); 6. *Rose-Mousse*, fantaisie (Violetta); 7. *Vladimir, marche russe* (Meister).

Les **rhumatisants** et les **goutteux** ne trouveront la guérison qu'en employant le Baume Victor en frictions, matin et soir. 2 francs le flacon. 29499d

NORD

MEDAILLES DES EPIDEMIES. — La médaille d'honneur des épidémies ou la mention honorable a été décernée aux personnes ci-après désignées, en récompense du dévouement dont elles ont fait preuve à l'occasion de maadies épidémiques :

Médaille d'argent. — M. Montsarrat, vétérinaire départemental en chef : a payé de sa personne en toutes circonstances avec le plus grand dévouement, dans la lutte contre les maladies infectieuses. — M. Brisac, sous-préfet de Dunkerque.

Médaille de bronze. — MM. Feuillié et Laux, internes des hôpitaux de Paris, détachés à Dunkerque. — Mmes Deschamps, en religion sœur Saint-Joseph, et Houbart, en religion sœur Saint-Eustolie. — M. Desgardins, chef du service de désinfection de la ville de Dunkerque.

Mention honorable. — M. Deconinck, employé au service de désinfection de la ville de Dunkerque.

Ont fait preuve, lors des cas de variole récemment observés à Dunkerque, du plus louable dévouement, soit auprès des malades isolés, soit dans l'application des mesures de prophylaxie, tieux détails. Vous avez éprouvé tant de malheurs que maintenant vous avez bien droit au bonheur et au calme.

Le championnat de vitesse dactylographique de Pavie (Italie) a été gagné par M. Ventura sur machine Underwood. Pour renseignements sur cette machine s'adresser au bureau du journal. 29992

PAS-DE-CALAIS

UNE AFFAIRE DE SORCELLERIE A ISBERGUES. — Une enquête est ouverte sur une grave affaire qui se serait produite à Isbergue.

Une vieille femme du village, Adelina Delannoy, née Jambe, âgée de soixante-neuf ans, qui est en ce moment alitée et très souffrante, a raconté que, passant dans la principale rue du village, elle rencontra deux habitants de cette voie qui, après l'avoir fait entrer chez eux, et l'avoir enfermée, la frappèrent à coups redoublés, d'une sous-ventrière de cheval et d'une sangle, l'accusant d'avoir jeté un sort à leur sœur, décédée dernièrement.

Ils furent même sur le point de la précipiter dans une cave, attachée sur une chaise.

Pendant que cette scène se déroulait, a déclaré la femme Delannoy, on avait bouché les fenêtres avec des sacs. Les personnes incriminées protestent de leur innocence et vont déposer une plainte contre leur accusatrice, qu'ils accusent de leur avoir dérobé une somme de 500 francs. La femme Delannoy nie ce vol.

GARANTIE CONTRE L'EFFRACTION ET L'INCENDIE
COFFRES-FORTS GRUSON 21, Rue Royale LILLE

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance du vendredi 28 juin

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Schollaert, président.

On aborde la discussion de la proposition de loi relative à la

Modification des lois électorales

M. Feron développe la proposition de loi qu'il a déposée avec MM. Mechelynck, Persoons, Rens, Van Damme et Termote, modifiant la loi du 11 avril 1895. Cette loi s'appliquerait aux élections communales et supprimerait les voix supplémentaires. Elle ne maintiendrait que le vote supplémentaire du père de famille âgé de 35 ans. Au surplus, la représentation proportionnelle serait appliquée aux élections communales comme elle l'est pour la Chambre, c'est-à-dire qu'elle le serait d'une façon permanente et non plus seulement en cas de ballottage.

Deux autres propositions sont jointes à celles de MM. Féron et consorts. Ce sont celles de M. Van de Walle, relative aux élections provinciales et de M. Vandervelde, instaurant le suffrage universel.

L'orateur fait valoir la nécessité qu'il y a, selon lui, d'unifier nos lois électorales tant au point de vue des conditions requises pour l'électorat qu'au point de vue de la R. P., qui est une question de justice.

M. De Bonne (en Romand) fait l'historique des lois électorales depuis 1894 et rappelle les griefs de la classe ouvrière contre la loi des « quatre infamies ».

M. Verhaegen. — Nous sommes en présence de nombreuses propositions dont aucune n'est acceptable.

Au surplus, je partage entièrement l'opinion du gouvernement qui croit que la question n'est pas mûre.

La séance est levée à 4 heures 40. — Mardi, séance à 4 h. 45.

UN FOU SUR UNE LOCOMOTIVE

Catastrophe évitée

Un fait très grave, qui aurait pu avoir des conséquences désastreuses, s'est produit, pendant la nuit de mercredi à jeudi, sur la ligne de Bruxelles à Anvers.

Un train de marchandises à destination de Muysen avait quitté la gare de Tour et Taxis vers dix heures du soir. Arrivé à Schaerbeek, où il devait faire arrêt, le machiniste « brûla » le signal et traversa la gare à toute vapeur, à une allure qui dépassait de beaucoup la vitesse réglementaire des trains de marchandises.

Le chauffeur fit remarquer au machiniste qu'il aurait dû s'arrêter, mais celui-ci ne tint aucun compte de cette observation et continua sa route sans faire aucun des arrêts obligatoires aux gares suivantes, notamment à Vilvorde et à Malines.

A la sortie de cette dernière gare, le machiniste « brûla » le signal de la bifurcation vers Muysen et s'engagea à une allure vertigineuse sur la ligne d'Anvers.

C'est à ce moment que le chauffeur, prévoyant une catastrophe qui devenait inévitable, repousse brusquement son chef et prit, de force, la direction de la machine. Le train stoppa à proximité de la gare au bétail de Nekker-Spoel.

Le machiniste a été arrêté, mais on s'est aussitôt aperçu que le malheureux avait été subitement frappé d'aliénation mentale.

Il a été mis en observation dans un établissement de Malines.

LE ROI DE SIAM A OSTENDE

Ostende, 28 juin. — Chulalongkorn, roi de Siam, est arrivé hier soir à Ostende à la gare du Débarcadère. Il n'y avait aucune décoration; à la station il y avait peu de monde. Ne sont admis à l'intérieur que les autorités et les journalistes. Sur le quai attendent MM. le ministre plénipotentiaire à Londres, Phya Visuti Kosa et son secrétaire Oneking, conseiller de légation; Rollin, consul général à Bruxelles; Baudour et Schesser, conseils juridiques à Bangkok; de Cannart d'Hamale, consul à Ostende; le bourgmestre Pieters; De Fays, contrôleur des chemins de fer; Van Nieuwenhuyse, chef de station.

La malle *Princesse Clémentine*, commandant Dhoust, aborde à 8 h. 20. Cinq landaus pénètrent à l'intérieur de la gare pendant que descend du bateau le monarque siamois avec ses dignitaires.

Le bourgmestre complimente Sa Majesté et lui souhaite la bienvenue. Chulalongkorn serre la main et s'entretient en siamois avec les membres de la légation belge. Puis, toujours souriant, salue les assistants et prend place dans son automobile arrivée ici depuis hier.

Chulalongkorn a une physionomie sympathique; il a l'air joyeux. L'automobile démarre; les landaus s'emplissent et le cortège s'ébranle vers l'*Hôtel de l'Océan*, où on a retenu les appartements du monarque et de sa suite.

Chulalongkorn restera à Ostende jusqu'à demain soir à sept he